

## RAPPORTS ET DOCUMENTS

# 32<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE



## Entretien avec Balthasar Staehelin

Directeur général adjoint,  
Comité international de la Croix-Rouge\*

*La 32<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est tenue à Genève du 8 au 10 décembre 2015. Depuis la toute première Conférence internationale qui fut organisée en 1867, les États parties aux Conventions de Genève ainsi que les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge se retrouvent ainsi tous les quatre ans. Bien qu'elle s'inscrive dans une longue tradition, la 32<sup>e</sup> Conférence internationale fut, à bien des égards, très novatrice. Dans cet entretien, Balthasar Staehelin, Directeur général adjoint du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui est responsable de l'organisation de la Conférence pour le CICR, nous dit en quoi la Conférence de 2015 fut différente des précédentes et nous présente les avancées obtenues sur les questions humanitaires qui figuraient à l'ordre du jour.*

\* Cet entretien a été conduit à Genève, le 5 mai 2016, par Elyse Mosquini (CICR).

*Balthasar Staehelin est entré au CICR en 1993. Il a effectué plusieurs missions au Moyen-Orient, en Afrique et dans les Balkans, avant de rejoindre le siège du CICR. De 2002 à 2006, il fut Délégué Général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et, à ce titre, responsable de toutes les activités du CICR dans ces régions, y compris les opérations en Irak. De 2006 à 2008, il fut Directeur adjoint des opérations pour les politiques et affaires globales. Il a quitté le CICR en 2008 pour rejoindre le Gouvernement de la République et du canton de Genève, au sein duquel il fut responsable du département en charge de l'aide sociale, du logement, de la santé et des programmes d'intégration pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Il est revenu au CICR en août 2012 pour y occuper ses fonctions actuelles. M. Staehelin est titulaire d'une maîtrise en histoire, littérature anglaise et droit constitutionnel de l'Université de Bâle, en Suisse.*



***De nombreux participants considèrent que la 32<sup>e</sup> Conférence Internationale fut différente des précédentes. En quoi fut-elle si singulière ?***

Tout d'abord, nous avons constaté une mobilisation sans précédent. La participation a atteint un record avec la présence de représentants de 169 États, de 183 Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale [des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge]. Plus de 100 organisations y ont participé en tant qu'observateurs, parmi lesquels nos partenaires privés qui étaient présents pour la première fois. Le niveau de représentation fut aussi plus haut que les années précédentes et, pour la plupart, les représentants sont restés durant les trois jours que dure la Conférence. Par ailleurs et c'est certainement un élément tout aussi important, il y a eu une forte mobilisation dans les mois qui ont précédé la tenue de la conférence, pour la préparer au mieux. Enfin, plusieurs changements dans le format ont contribué à rendre la Conférence plus ouverte et plus dynamique que par le passé.

***Qu'est-ce qui, selon vous, a suscité le plus d'intérêt ?***

Sans aucun doute, c'est l'importance des enjeux soulevés par les sujets mis à l'ordre du jour qui a suscité le plus vif intérêt. Ceci est dû, non seulement à une résolution capitale visant à l'adoption de mesures concrètes en vue d'instaurer une réunion des États sur le respect du droit international humanitaire (DIH), mais également à des résolutions très opportunes sur les soins de santé en danger<sup>1</sup>, les violences sexuelles et sexistes, la protection des personnes privées de liberté et la sécurité des

1 Note de la rédaction : Le projet *Les soins de santé en danger* est une initiative du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, destiné à s'attaquer à la question de la violence contre les patients, les personnels de santé, les infrastructures médicales et les véhicules sanitaires et à garantir un accès sûr aux soins de santé et à la fourniture des soins dans les conflits armés et autres situations d'urgence ; voir <http://healthcareindanger.org/fr/hcid-project-4/> (référence vérifiée en octobre 2018).

travailleurs humanitaires. Ces questions présentaient un intérêt non seulement pour les membres de la Conférence, mais aussi, plus largement, pour les membres de la communauté humanitaire dans son ensemble, avec de nombreuses organisations qui y participaient, pour la première fois.

Les efforts intenses, déployés très en amont par les organisateurs – le CICR et la Fédération internationale –, ont également contribué à entretenir cet intérêt. Les membres ont pu contribuer à l'élaboration de l'ordre du jour plus d'un an avant l'ouverture de la Conférence, lorsque le premier document de réflexion fut distribué. Dans les mois qui ont suivi, ce dialogue étroit fut entretenu grâce à de multiples plateformes, qu'il s'agisse des réunions avec les ambassadeurs en poste à Genève ou les représentants institutionnels dans les capitales, des réunions et sessions d'information sur le web avec les Sociétés nationales, ou encore d'un site internet totalement remanié.

***Vous avez mentionné des changements dans le format de cette 32<sup>e</sup> Conférence internationale ; de quoi s'agit-il et quel fut leur impact sur le climat général de la Conférence?***

La Commission permanente, qui est le mandataire entre les Conférences, la Fédération internationale et le CICR, en tant que co-organisateurs, ainsi que le Commissaire de la Conférence, soutenus très tôt par le gouvernement suisse, étaient tous convaincus de la nécessité de redynamiser cette réunion de la Conférence internationale. Lors de la Conférence, ceci s'est traduit concrètement par un programme plus dynamique, avec des réunions organisées en parallèle sous différents formats. Les participants pouvaient choisir parmi des événements portant sur des thèmes variés, qui se déroulaient tous simultanément sous un même toit, au centre de conférence.

Ainsi par exemple, au même moment, un participant pouvait choisir de participer à une commission portant sur les défis contemporains du DIH, à une commission portant sur les Principes fondamentaux, ou encore écouter les discours officiels prononcés lors du débat général, ou même participer à la négociation des résolutions. Nous avons également ajouté une série de dialogues collaboratifs, sous une forme plus souple, portant sur des enjeux humanitaires contemporains, afin d'offrir aux participants à la conférence un espace d'échanges et de *brainstorming* pour réfléchir à de nouvelles approches et à de nouvelles solutions. Ces « dialogues humanitaires » tout comme le « laboratoire d'idées » où tous pouvaient s'exprimer, furent également nourris par les voix et les opinions de communautés locales rassemblées autour d'une nouvelle initiative appelée *Des paroles aux actes*, qui fut lancée à l'occasion de cette Conférence. Cette initiative fut également très appréciée des Sociétés nationales car elle leur a permis de renforcer leurs liens avec les communautés locales à l'approche de la Conférence.

En marge des séances officielles, les participants ont organisé trente-cinq événements parallèles portant sur des thématiques aussi diverses que les enfants en détention, les armes nucléaires, le financement humanitaire, la sécurité alimentaire et les conséquences psychologiques des conflits armés et de la violence, pour

n'en citer que quelques-unes. Plusieurs de ces événements furent spontanés et ont formidablement contribué à la vitalité et à la philosophie de la Conférence, faisant de celle-ci une tribune incontournable pour le débat humanitaire.

Du point de vue logistique, ce fut une véritable prouesse. Et si nous n'ignorons pas la difficulté pour les plus petites délégations d'avoir pu participer à toutes les discussions, nous pensons que le choix et la diversité offerts lors de cette Conférence ont énormément contribué à la richesse de l'événement.

### ***Comment concilier cette volonté de modernisation avec la longue tradition de la Conférence internationale ?***

Certains pourraient penser qu'il s'agit de deux aspects antinomiques, mais, en réalité, ces deux aspects sont très étroitement liés. La Conférence constitue un forum unique. C'est, à ma connaissance, le seul rassemblement au sein duquel la communauté internationale des États, en leur qualité de Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève, se retrouve avec d'autres acteurs afin de prendre des décisions sur des questions d'intérêt commun et ce qui est remarquable, eu égard au cadre formel de cette Conférence, c'est que tous les participants, qu'il s'agisse d'une grande puissance mondiale ou de la plus petite Société nationale, disposent d'un droit de vote égal.

En tant que co-organisateur avec la Fédération internationale, nous sommes très honorés d'organiser la Conférence internationale. Nous considérons qu'il est de notre responsabilité de veiller à ce que la Conférence demeure un forum important, contribuant au respect et au développement du DIH et ce, conformément aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge [le Mouvement]. Dans l'histoire, la Conférence a été à l'avant-garde de transformations fondamentales à l'instar, par exemple, de la 17<sup>e</sup> Conférence internationale qui a abouti, en 1948, à l'adoption de quatre projets de conventions, lesquels forment aujourd'hui les quatre Conventions de Genève de 1949. Plus récemment, la 26<sup>e</sup> Conférence internationale de 1995 représenta une étape importante pour l'adoption de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel.

J'espère que la Conférence continuera de jouer ce rôle, ouvrant la voie à une protection accrue et plus efficace des victimes des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence. Pour ce faire, nous nous devons de conserver une certaine fraîcheur à cet événement, de continuer à mettre à l'ordre du jour des questions fondamentales et de maintenir l'intérêt élevé et aussi fort que celui dont nous avons été les témoins lors de la Conférence de décembre.

***Dans les mois qui ont précédé et qui ont suivi la Conférence, il y a eu de très nombreux événements internationaux importants, qu'il s'agisse de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai, de la Conférence sur le climat à Paris, en passant par le Sommet mondial sur l'action humanitaire d'Istanbul. Comment la Conférence internationale peut-elle se positionner parmi tous ces événements ?***

Nous étions parfaitement conscients de ce calendrier chargé tout au long du processus de préparation. J'admets que, surtout au tout début du processus, nous craignons que la Conférence internationale ne soit éclipsée. Nous avons cependant réalisé que ces nombreux événements qui concouraient à attirer l'attention internationale nous ont conféré un souffle nouveau, tant pour positionner la Conférence internationale que pour veiller à la complémentarité de ses débats et décisions, avec ceux de ces autres fora.

Avec le recul et en particulier après avoir participé au Sommet mondial sur l'action humanitaire, je crois que la Conférence internationale en est sortie renforcée en 2015. Le Mouvement et, je crois, les États aussi, ont réitéré l'estime qu'ils portaient à la Conférence pour les valeurs spécifiques qu'elle incarne. Comme mentionné précédemment, sa composition et sa longue tradition sont deux éléments importants. De plus, le caractère non politique de la Conférence qui obéit à des règles claires et au sein de laquelle les débats doivent se dérouler dans le respect des Principes fondamentaux, ne doit pas être sous-estimé. De nombreuses décisions historiques ont été adoptées par la Conférence en raison de ce caractère unique, à l'instar des dix résolutions, toutes adoptées par consensus, par la 32<sup>e</sup> Conférence<sup>2</sup>.

***La 32<sup>e</sup> Conférence internationale a abouti à l'adoption des dix résolutions que vous venez de citer et aux 215 promesses formulées par les participants, illustratifs de leurs engagements individuels à agir. Vous avez mentionné une résolution qui a suscité un grand intérêt des participants : celle sur le renforcement du respect du DIH. Pourquoi cette résolution a-t-elle été si importante?***

Cette résolution a été particulièrement importante pour au moins deux raisons. Premièrement, je pense qu'il est assez évident qu'assurer un meilleur respect du DIH est l'un des principaux défis que nous devons affronter afin de garantir une meilleure protection aux victimes des conflits armés. En raison de la présence opérationnelle du CICR sur le terrain, nous avons tous tragiquement conscience du besoin urgent d'assurer au quotidien un meilleur respect des règles de ce corpus juridique.

La deuxième raison expliquant l'intérêt particulier porté à cette résolution, réside dans le fait que les négociations envisageaient des étapes concrètes pour parvenir à l'éventuelle mise en place d'un mécanisme de réunions régulières des États parties aux Conventions de Genève sur le DIH. Il importe de rappeler que

2 Ces résolutions peuvent être consultées sur : <http://rcrcconference.org/auto-draft/resolutions-et-rapports/?lang=fr>.

les Conventions de Genève, même si elles ont été universellement ratifiées, n'ont pas instauré de mécanisme permettant aux États de se rassembler pour examiner ensemble comment améliorer le respect du DIH. À cet égard, la 32<sup>e</sup> Conférence internationale a constitué le point culminant du processus de consultations mené par le CICR et le gouvernement suisse. Depuis la 31<sup>e</sup> Conférence internationale en 2011, plus de 140 États ont participé à des consultations dont le but était d'identifier les voies possibles pour renforcer l'efficacité des mécanismes de conformité au DIH. Je crois juste d'affirmer qu'un tel processus fut sans précédent, non seulement en raison du nombre de discussions qui ont eu lieu, mais également en raison de leur ampleur et de leur portée.

***Quel fut le résultat de ce processus? Êtes-vous satisfait de la résolution adoptée par la Conférence?***

En toute honnêteté, la Résolution 2 sur le « Renforcement du respect du droit international humanitaire » adoptée par la 32<sup>e</sup> Conférence internationale, ne répond pas à nos attentes. Les membres de la Conférence ne sont pas parvenus à un accord par consensus sur les propositions concrètes qui ont été formulées. Cependant, il est important de relever que la résolution reconnaît « la nécessité impérative de mieux faire respecter le droit international humanitaire » et recommande que le processus se poursuive, ce qui peut vouloir dire que nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase. Aux termes de la Résolution 2, il s'agira d'un processus intergouvernemental emmené par les États et fondé sur un certain nombre de principes approuvés. Il s'agit probablement, en ces circonstances, du meilleur résultat auquel il était possible de parvenir.

Ceci signifie que les États ont maintenant une bien plus grande responsabilité dans le travail à accomplir et qu'ils doivent se l'approprier afin d'aller de l'avant. Il est crucial que les États soient véritablement impliqués dans ce processus et qu'ils soient conscients de leur responsabilité collective, afin de trouver des réponses crédibles aux défis importants auxquels nous sommes confrontés. Bien entendu, il va sans dire que la Suisse tout comme le CICR, continueront de faciliter les discussions et de contribuer de leur mieux pour aboutir à un résultat constructif.

***Une deuxième résolution ayant pour but de protéger les victimes de conflits armés met l'accent sur le renforcement de la protection du DIH à l'égard des personnes privées de liberté. Quels furent les principaux défis et avancées réalisées dans la négociation de cette résolution ?***

Tout comme pour la Résolution 2 sur le renforcement du respect du DIH, la Résolution 1 sur le renforcement de la protection des personnes privées de liberté pose un jalon significatif dans un processus pluriannuel. Depuis 2012, le CICR a entrepris des recherches et organisé des consultations et des discussions entre les États et d'autres acteurs, sur la façon de renforcer la protection des personnes privées de liberté dans le cadre des conflits armés non internationaux. Dans ce cadre, quatre

réunions régionales ont été organisées – au Costa Rica, en Malaisie, en Afrique du Sud et en Suisse – qui ont permis d’identifier les questions les plus importantes à privilégier ; deux consultations thématiques ayant pour but d’identifier les défis humanitaires et des solutions envisageables à la détention dans les conflits armés non internationaux, se sont tenues ; et une rencontre de tous les États fut organisée afin d’acter les acquis et de discuter de la future marche à suivre. Si un processus de consultation aussi large a été mené, c’est que le besoin de protection des personnes privées de liberté est considérable : entre 2011 et 2015, le nombre de détenus que le CICR a visité est passé de 540 000 à plus de 900 000 ; chaque cas a un coût humain et est source de vulnérabilité. Or, dans le même temps, les normes du DIH destinées à protéger les personnes privées de liberté dans le cadre d’un conflit armé non international, sont plutôt lacunaires.

La Résolution 1 modifie la nature de la démarche, qui d’un processus de consultations facilitées par le CICR, passe à un travail mené par les États, dans l’objectif de produire « un ou plusieurs documents finaux, concrets et faciles à mettre en œuvre ». Comme ceci ressort de la formulation utilisée, les États ne se sont pas encore mis d’accord sur la forme exacte que ce résultat devrait prendre. Ce qui est clair cependant, c’est qu’il ne s’agira pas d’un nouveau traité ; désormais, notre travail consistera à mettre l’accent sur l’élaboration d’un outil non contraignant destiné à renforcer la protection des personnes privées de liberté dans le cadre d’un conflit armé non international. Il appartient donc maintenant aux États de déterminer plus précisément à quel type de résultat ils souhaitent aboutir.

Il conviendra en tout premier lieu que les États se mettent d’accord, par consensus, sur les modalités selon lesquelles ils voudront procéder. Le CICR a conservé son mandat de facilitateur du travail des États dans le cadre de ce processus et il prêt à continuer à assumer ce rôle. De plus, la Conférence internationale a invité le CICR à partager son expertise juridique et humanitaire dans le cadre de ce processus, ce qui nous offre l’opportunité d’insister sans relâche sur les besoins humanitaires qui sont en jeu.

***Le sujet relatif aux soins de santé en danger que nous avons vu évoluer depuis son lancement lors de la 31<sup>e</sup> Conférence internationale de 2011, a été repris. Pourquoi l’avoir remis à l’ordre du jour de la dernière Conférence et quels sont les progrès réalisés cette fois-ci ?***

C’est en effet la 31<sup>e</sup> Conférence internationale qui a lancé le projet relatif aux soins de santé en danger, faisant de cette question – la nécessité de protéger la fourniture des soins de santé et de mettre fin aux attaques – une priorité internationale. Cette Conférence mandata alors le CICR pour engager des consultations sur des recommandations pratiques et pour présenter un rapport à la 32<sup>e</sup> Conférence internationale.

Grâce à l’important travail réalisé entre les deux conférences, nous avons constaté un engagement positif et constructif sur ce sujet de la part des États, du Mouvement et des observateurs – y compris des membres du secteur de la santé avec lesquels nous avons travaillé étroitement au cours de ces années.

La résolution adoptée par la 32<sup>e</sup> Conférence internationale est robuste et constitue un socle solide permettant de maintenir la coopération entre un grand nombre de parties prenantes, pour répondre aux conséquences humanitaires résultant de la violence dirigée contre les infrastructures médicales, les patients, ainsi que le personnel et le transport médical. Des recommandations fondamentales, émanant des consultations d'experts conduites au cours de ces dernières années, furent considérées comme la base des travaux futurs afin de promouvoir la préparation nécessaire pour répondre de la manière la plus appropriée aux violences contre la fourniture des soins de santé.

Chose étonnante, la résolution fut renforcée lors du processus de négociation, au sein du comité de rédaction, qui en modifia et enrichit la formulation, ce qui conforta davantage encore ses axes essentiels. Il en va ainsi, par exemple, de la phrase appelant le Mouvement à « continuer de soutenir et de renforcer les capacités des structures et personnels de santé locaux », mettant ainsi l'accent sur le fait que les personnels de santé locaux sont trop souvent affectés par la violence dirigée contre la fourniture des soins de santé.

***Vous avez indiqué qu'en procédant ainsi, la Conférence internationale avait fait de la question des attaques contre les soins de santé, une priorité internationale. Quatre ans après, quelles améliorations pouvons-nous attendre sur cette question humanitaire cruciale ?***

L'un des aspects les plus remarquables de ce sujet est qu'il se soit imposé auprès d'une si large communauté d'acteurs, en aussi peu de temps. On constate une grande complémentarité entre nos efforts réalisés dans le cadre de la Conférence internationale, grâce à l'accent mis au niveau national et les résolutions adoptées par d'autres fora – telles celles de l'Assemblée mondiale de la santé et, plus récemment, la Résolution 2286 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le revers de la médaille est que le monde ne porterait pas une aussi grande attention à ce sujet s'il n'était pas confronté à la terrible réalité, au quotidien, de la multiplication des attaques contre les soins de santé. Mais j'espère que grâce aux engagements pris lors de la Conférence internationale (y compris les soixante-quinze promesses faites par des États, par le Mouvement et par bien plus d'observateurs des organisations que jamais auparavant sur d'autres questions), nous verrons une amélioration du respect des infrastructures médicales, du personnel médical, ainsi que du droit international qui les protège contre les attaques.

***Y-a-t-il une autre résolution qui, selon vous, constitue une avancée majeure ?***

La résolution sur les violences sexuelles et sexistes (en anglais, « *sexual and gender-based violence* ») constitue certainement une avancée majeure – non seulement en raison de son contenu, mais aussi en raison de son caractère symbolique puisqu'elle a été présentée conjointement par la Fédération internationale et le CICR. Si le texte a soulevé quelques discussions lors de sa rédaction et de sa négociation, il n'en demeure



pas moins qu'en fin de compte, il condamne sans ambages les violences sexuelles et sexistes (en anglais, « *sexual and gender-based violence* ») en toutes circonstances, y compris pendant les conflits armés, les catastrophes naturelles et les autres situations d'urgence.

***Beaucoup a déjà été fait à propos des violences sexuelles en période de conflit armé au sein d'autres instances. Quel objectif poursuivait le CICR en proposant une résolution sur ce thème à la Conférence internationale ?***

En effet. Heureusement, beaucoup a déjà été fait dans les années passées – par l'ONU, par des organisations régionales, par des juridictions internationales, par des États et par d'autres entités – pour faire des violences sexuelles et des violences basées sur le genre (VSBG) l'une des priorités au plan international. Certains aspects des VSBG avaient déjà été abordés lors de précédentes Conférences internationales.

Cependant, les violences sexuelles commises dans le cadre de situations telles que les conflits armés, demeurent une effroyable réalité et nous disposons de plus en plus de preuves de ces violences lors de catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence. Aussi, le CICR et la Fédération internationale ont considéré qu'il était devenu opportun de soumettre un projet de résolution spécifiquement consacré aux VSBG lors de la 32<sup>e</sup> Conférence, saisissant ainsi l'occasion de ce forum unique qu'offre la Conférence internationale et s'appuyant sur les responsabilités, les mandats et les expériences respectifs de ses membres.

***Le sujet des violences sexuelles dans les conflits armés constitue aussi une priorité institutionnelle du CICR. En quoi cette résolution va-t-elle aider le CICR dans ses activités – et plus largement celles du Mouvement ?***

La prévalence des violences sexuelles dans les conflits armés est alarmante. On ne dira jamais assez combien il est essentiel que la résolution rappelle les règles du DIH interdisant les actes de violence sexuelle en période de conflit armé, qu'elle souligne la nécessité que les États se conforment à leurs obligations pour mettre fin à l'impunité et qu'elle appelle les États, conformément, de nouveau, à leurs obligations juridiques, à tout mettre en œuvre pour intégrer pleinement ces interdictions dans les activités de leurs forces armées et de sécurité, ainsi que de leurs autorités détentrices. La résolution affirme aussi la nécessité d'une réponse pluridisciplinaire pour s'attaquer de manière efficace, aux VSBG ; par exemple, l'accès, à tout moment, sans entraves et sans discrimination, dans le respect de la confidentialité des patients, à un ensemble complet des services de santé – soins de santé, réadaptation physique, soutien psychologique et psychosocial, assistance juridique, appui socioéconomique et soutien spirituel – afin de garantir la dignité et la sécurité des survivants/victimes.

En tant que telle, la résolution constituera un fondement important pour le CICR, dans la mesure où nous poursuivons nos efforts, selon une approche multidisciplinaire, afin de mieux prévenir et de mieux répondre aux violences sexuelles commises dans des situations relevant de notre mandat. Nous nous tenons également

prêts à aider les États, notamment pour les accompagner dans l'intégration et la mise en œuvre des interdictions prévues par le DIH. De son côté, la Fédération internationale entreprendra prochainement de nouvelles recherches sur la façon dont les VSBG sont traitées par le droit et les politiques de réduction des risques de catastrophes. Les Sociétés nationales peuvent également jouer un rôle important grâce aux liens étroits qu'elles entretiennent avec les communautés. Le Mouvement est bien positionné pour travailler sur cette question à un niveau local et pour accompagner le développement d'activités par une approche fondée sur les initiatives communautaires, en travaillant notamment et en premier lieu à la prévention des VSBG. Il résulte du rôle reconnu des Sociétés Nationales comme auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, qu'elles peuvent être des acteurs clés du changement en militant pour que le sujet des VSBG soit abordé et pour inciter les autorités à en faire autant.

Grâce à son réseau international, le Mouvement bénéficie aussi de partenariats solides et ceci favorise la création de liens plus étroits, au sein même du Mouvement, dans ce domaine, afin d'améliorer le soutien technique et le renforcement des capacités, mais aussi de partager notre expertise, nos connaissances et nos moyens.

***Vous avez évoqué, pour certaines résolutions d'importance, de prochaines étapes. À quoi devrions-nous demeurer attentifs dans la perspective de la prochaine Conférence internationale en 2019 ?***

En plus des processus spécifiques mis en place à la suite des résolutions adoptées lors de la 32<sup>e</sup> Conférence internationale, les participants ont enregistré plus de 200 promesses témoignant de leur engagement volontaire à passer aux actes dans les prochaines années. Dans le temps qu'il nous reste, nous travaillerons, sans aucun doute, à observer s'il en résulte des changements réels sur le terrain, en unissant nos efforts non seulement au sein du Mouvement, mais aussi tous ensemble avec les États et avec nos autres partenaires humanitaires.

De plus, nous nous appuierons également sur ce que nous avons réussi en 2015, en faisant de la Conférence internationale un forum incontournable d'échanges sur les questions humanitaires et d'autres défis majeurs. Tant par la richesse de son ordre du jour que par la diversité des formats proposés, la prochaine Conférence internationale offrira de nombreuses perspectives pour obtenir un engagement significatif des membres de la Conférence et de l'ensemble des participants.

L'un des aspects qui ne changera pas est que la Conférence continuera d'être ancrée sur le travail opérationnel conduit au quotidien par les employés et les bénévoles des Sociétés nationales et, plus largement, par le Mouvement à travers le monde. En connectant plus étroitement les travaux de la conférence avec les réalités du terrain, mais aussi en favorisant les rencontres et les échanges entre les participants, nous espérons parvenir à une véritable amélioration de la situation humanitaire sur le terrain.